

LE DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL CHARGÉ DE LA JEUNESSE,

Vu le décret n° 87-716 du 28 août 1987 relatif aux brevets d'aptitude aux fonctions d'animateur et de directeur en accueils collectifs de mineurs ;

Vu l'arrêté du 22 juin 2007 fixant les modalités d'organisation des brevets d'aptitude aux fonctions d'animateur et de directeur en accueils collectifs de mineurs ;

Vu la délibération du jury en date du : 20/03/2012

DÉLIVRE

**Le brevet d'aptitude aux fonctions
d'animateur en accueils collectifs de mineurs**

À



Mademoiselle Marine BOUCHEZ

Né(e) le : 15 mai 1993

à : Meaux (77)

BREVET N° :

BA 077 12 10054

QUALIFICATION OBTENUE :

**Inspecteur Départemental
de la Jeunesse et des Sports**

N° :

Fait le 20/03/2012

à MELUN


Le directeur départemental

Joseph DE TARRAGON